



#### Délibération nº12

## Conseil Municipal du 11 avril 2018

### **FINANCES**

Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi 11 Avril deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 05/04/2018

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s): 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants: 32

Affiché le 12/04/2018

Présents: Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Charlotte PERRAULT à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Christian RAMET à Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Angélique COUSIN à Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR;

Absent (s) excusé (s): 0

Absent (s) non excusé(s): 1 - Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants: 32

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

### Objet:

# Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux Vote du compte administratif 2017

Rapporteur: Madame Maryse Maillart

Synthèse de la délibération :

Budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux - Vote du compte administratif 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment

au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif, Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

Après lecture des chiffres, sous la présidence de Madame Maryse Maillart, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2017 du budget annexe Locations des Bâtiments Industriels et Commerciaux, dressé par l'ordonnateur, hors de la présence de Monsieur Philippe FAIT, Maire, dont les résultats s'élèvent à :

#### Section de fonctionnement :

Résultat global de l'exercice :	11 454,64 €
Solde antérieur reporté 2016 :	51 240,95 €
Résultat de l'exercice :	-39 786,31 €
Dépenses :	85 607,58 €
Recettes:	45 821,27 €

#### Section d'investissement :

Recettes:	42 741,64 €
Dépenses :	46 505,35 €
Solde d'exécution d'investissement :	-3 763,71 €
Solde antérieur reporté 2016 :	91 775,95 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	88 012,24 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	-645,94 €
Solde global d'exécution d'investissement :	87 366,30 €

Synthèse des résultats de clôture de l'exercice :

RESULTAT GLOBAL	98 820,94 €
FONCTIONNEMENT	11 454,64 €
INVESTISSEMENT	87 366,30 €

La délibération est adoptée par 31 voix pour (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il a quitté la séance).

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

te Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.